

**ARRÊTÉ 131 PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES  
PLACE ACHILLE ZAVATTA ET ESPLANADE JACQUES CHIRAC  
À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA MAIRIE-ANNEXE ET DE LA HALLE MULTIFONCTIONNELLE  
LE VENDREDI 20 JUIN 2025**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivant ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
  
- Considérant qu'il convient de réglementer, pour la sécurité des personnes participant l'occupation du domaine public, le stationnement et la circulation des véhicules sur la place Achille Zavatta, l'esplanade Jacques Chirac et la voie d'accès à double sens menant à la mairie, pour l'organisation de l'inauguration de l'annexe-mairie et de la halle multifonctionnelle le vendredi 20 juin 2025 à 11H00 sur la place Achille Zavatta ;

**Arrête :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le stationnement et la circulation des véhicules, autres que les véhicules de secours et des services municipaux, sur la place Achille Zavatta, l'esplanade Jacques Chirac et la voie d'accès à double sens menant à la mairie, **seront interdits le vendredi 20 juin 2025 de 8h00 à 17h00.**

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire et un barriérage (ou dispositifs anti-véhicule bélière) seront mis en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 11 juin 2025

Le Maire,



**Fabien DOUCET**